



Rééchelonnement de pret sans accord emprunteur

Par alijdc

Bonjour,

J'ai contracté un crédit conso en 2010, et suite à des difficultés financières passagères, la société de crédit m'avait proposé un report des échéances concernées en fin de prêt. Depuis, je rembourse sans difficulté, et il n'y a pas d'incidents

Sauf que je viens d'apprendre par hasard, car je m'inquiétais de voir la lenteur de la diminution de mon reste dû, qu'à la place, mon prêt a fait l'objet d'un rééchelonnement et été prolongé de 2 ans, sans que je n'en ai fait la demande. Je n'en ai pas non plus été informée.

La société de crédit peut-elle modifier la durée de mon prêt de la sorte, sans mon accord, en augmentant en plus le cout du crédit puisqu'il a été rallongé?

En plus, il m'a été répondu que lorsqu'il y ce type de mesure, qu'ils l'imposaient et que c'est normal qu'on ne m'ait pas demandé mon accord. Le pire, c'est que je ne sais rien, pas de nouvel échéancier, ni d'informations sur ce que cette opération m'a coûté. Je suis dans le flou total

Est-ce qu'il ont le droit de faire ça?

Si non, quels recours puis-je utiliser?

Merci d'avance de bien vouloir me renseigner

Cdlit